

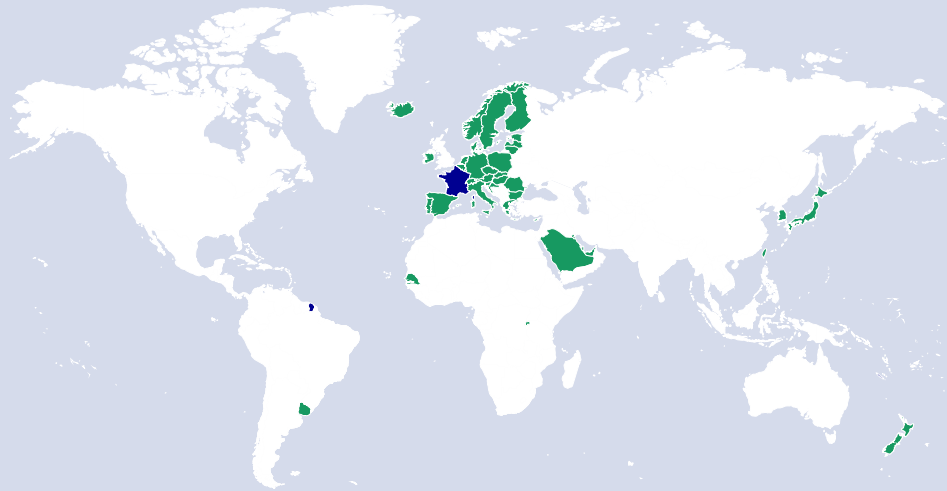


VOYAGES DEPUIS ET VERS LES PAYS « VERTS » : LES RÈGLES À RESPECTER

Qu'ils soient vaccinés ou non, les voyageurs ne sont pas soumis aux motifs impérieux pour entrer ou sortir du territoire en provenance ou à destination d'un pays « vert ».

Sont considérés comme pays « verts », les pays dans lesquels aucune circulation active du virus n'est observée et aucun variant préoccupant n'est recensé. Il s'agit des pays de l'espace européen : États membres de l'Union européenne ainsi que Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, Saint-Marin, la Suisse et le Vatican.

S'y ajoutent les pays* suivants : l'Arabie Saoudite, le Bahreïn, la Corée du Sud, les Émirats arabes unis, Hong-Kong, le Japon, le Koweït, la Nouvelle-Zélande, le Qatar, le Rwanda, le Sénégal, Taïwan, l'Uruguay et le Vanuatu.



À DESTINATION D'UN PAYS « VERT »	EN PROVENANCE D'UN PAYS « VERT »
<p>Je suis vacciné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Preuve d'une vaccination complète (vaccins reconnus par l'EMA**) • Pas de motif impérieux exigé (sous réserve des règles supplémentaires en vigueur dans le pays de destination***) • Test RT-PCR ou antigénique négatif au départ et à l'arrivée selon les règles du pays de destination • Mesure de quarantaine imposée selon les règles du pays de destination 	<p>Je suis vacciné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Preuve d'une vaccination complète (vaccins reconnus par l'EMA**) • Pas de motif impérieux exigé • Test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48h avant le départ⁽¹⁾ • Test antigénique à l'entrée sur le territoire métropolitain • Pas de mesure d'isolement
<p>Je ne suis pas vacciné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de motif impérieux exigé (sous réserve des règles supplémentaires en vigueur dans le pays de destination***) • Test RT-PCR ou antigénique négatif au départ et à l'arrivée selon les règles du pays de destination • Mesure de quarantaine imposée selon les règles du pays de destination 	<p>Je ne suis pas vacciné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48h exigé avant le départ⁽²⁾ • Test antigénique à l'entrée sur le territoire métropolitain • Pas de motif impérieux exigé • Pas de mesure d'isolement

* Pays et territoires.

** La liste des vaccins reconnus par l'EMA : Pfizer/Comirnaty, Moderna, AstraZeneca/Vaxzevria/Covishield, Janssen.

*** La liste dont les règles sont les plus strictes s'applique.

⁽¹⁾ Sauf pour les arrivées en provenance d'un État membre de l'Union européenne, Andorre, d'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, de la Norvège, de Saint-Marin, du Saint-Siège ou de la Suisse.

⁽²⁾ Test PCR ou antigénique négatif < 24h pour les arrivées en provenance d'un État membre de l'Union européenne, Andorre, d'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, de la Norvège, de Saint-Marin, du Saint-Siège ou de la Suisse.